

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 28 janvier 2025

Conseil municipal du 23 janvier 2025*

Un Conseil municipal de la commune de Saint-Just Saint-Rambert s'est tenu le 23 janvier 2025. Les élus, réunis autour du maire Olivier Joly, ont notamment approuvé une aide financière pour Mayotte et voté les tarifs communaux 2025.

Solidaires avec Mayotte

La commune a décidé de s'associer à l'initiative de l'Association des Maires de France (AMF) afin d'attribuer une aide financière de 1 500 € à la Protection civile pour la conduite d'opérations de reconstruction et de reprise des services essentiels à Mayotte, à la suite du passage du cyclone Chido. Par cette aide, la commune souhaite témoigner sa solidarité avec le territoire ultra-marin sinistré.

Unanimité

Nouveaux tarifs d'occupation du domaine public lors de travaux

Chaque année, le premier Conseil municipal acte les différents tarifs d'accès aux services publics ou aux infrastructures de la commune. Cela concerne les prix des locations des salles, les tarifs d'entrée du Musée, les droits de place au marché, le périscolaire, la cantine... En 2025, de nouveaux tarifs voient le jour pour l'occupation du domaine public lors de travaux ou de déménagements. Saint-Just Saint-Rambert était jusqu'alors une des rares communes à ne pas les appliquer. Il s'agit par exemple de facturer 15 € par jour pour une benne installée dans la rue. Ces tarifs ont également pour objectif de rationaliser les demandes et de limiter la gêne à la circulation. **Unanimité**

La place du Cinépôle devient publique

Bien que fortement soutenue à l'origine par la municipalité, la construction du Cinépôle relève d'une initiative d'investisseurs privés. A la demande de ceux-ci, la municipalité reprend, sans indemnités, les espaces communs comportant la voirie, les espaces verts, les parkings et l'ensembles des réseaux. La « place du Cinépôle » fera donc désormais partie du domaine public routier communal. Cependant, le terrain étant situé en zone d'activité économique, les espaces seront entretenus par Loire Forez agglomération avec l'appui des services municipaux. **Unanimité**

Prévenir la délinquance avec l'AGASEF

La commune renouvelle sa convention avec l'AGASEF dans le cadre de la prévention de la délinquance. Cette association spécialisée déploie ainsi sur le terrain des médiateurs pouvant intervenir auprès des habitants, des scolaires et dans les espaces publics. Leur mission est de favoriser la tranquillité sociale, l'inclusion des publics plus précaires et enfin d'aider les personnes vulnérables à s'en sortir en les orientant vers les bons interlocuteurs. La commune consacre ainsi 60 000 € pour 2025 et 2026 à cette action. **Unanimité**

Contact Presse Ville de Saint-Just Saint-Rambert : aallion@stjust-strambert.com - 06 20 82 08 80

La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km² et regroupe plus de 15 835 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 1 000 entreprises dont 200 commerçants et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.

*Points marquants parmi l'ensemble des sujets traités en séance.